

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Chefferie de Cabinet
Section Voyages Officiels et Protocole

Arras, le

23 MARS 2020

Le préfet du Pas-de-Calais

à

Monsieur le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais

Mesdames et Messieurs les Maires
du Pas-de-Calais

En communication à

- Monsieur le Président de l'association
des maires du Pas-de-Calais
- Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets
- Mesdames et Messieurs les chefs des services
déconcentrés
- Messieurs les présidents des tribunaux
judiciaires

Objet : Annulation des cérémonies commémoratives à l'occasion de la journée de commémoration annuelle du génocide des Tutsis (7 avril) et de la journée de commémoration annuelle du génocide arménien de 1915 (24 avril)

Dans la continuité de la posture COVID-19, je vous informe de l'annulation des cérémonies commémoratives prévues à l'occasion de la journée de commémoration annuelle du génocide des Tutsis (7 avril) et de la journée de commémoration annuelle du génocide arménien de 1915 (24 avril).

En conséquence, aucune cérémonie ne devra être organisée dans le département du Pas-de-Calais. Les édifices publics ne devront pas être pavoisés à l'occasion de ces deux journées.

De nouvelles instructions vous parviendront en temps utile pour les prochaines cérémonies nationales.

Le préfet,



Fabien SUDRY